

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 02172

Numéro SIREN : 572 102 176

Nom ou dénomination : SOGERES

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2019 sous le numéro de dépôt 5847

SOGERES
Société par actions simplifiée au capital de 2.153.424 euros
Siège social : 30, Cours de l'Île Seguin – 92777 Boulogne-Billancourt
572 102 176 RCS Nanterre



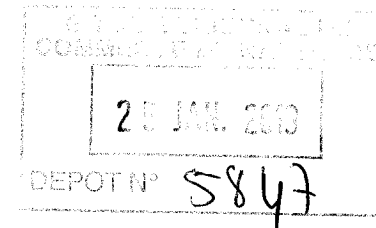
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ACTE UNANIME
DU 28 DECEMBRE 2018**

Le 28 décembre 2018, à 9 heures, au siège social, se sont réunies les deux associées de la Société SOGERES :

- La société SODEXO S.A., représentée par Monsieur Marc ROLLAND
- La société SODEXO ENTREPRISES, représentée par Monsieur Philippe BONNET

Ensemble, elles ont adopté, à l'unanimité, les décisions relatives aux points suivants :

- Constatation de la démission d'un Directeur Général de la Société,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société,
- Pouvoirs pour les formalités.



PREMIERE DECISION

Constatation de la démission d'un Directeur Général de la Société.

Les associées prennent acte de la démission de Monsieur Philippe BONNET, à compter du 1^{er} janvier 2019, de ses fonctions de Directeur Général du segment « Entreprises » de la Société et le remercie pour sa contribution à l'activité de la Société.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société.

Les associées décident de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2019, aux fonctions de Directeur Général de la Société :

Monsieur Stéphane ROGER
Né le 01 avril 1970 à Paris
Demeurant 18 bis Rue des Ecoles - 78400 CHATOU
De nationalité française

Et ce pour la durée restant à courir au mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019.

Monsieur Stéphane ROGER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Stéphane ROGER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et sera investi, en application de l'article 11.2 des statuts de la Société, des pouvoirs les plus étendus pour prendre en charge la direction de l'ensemble des activités opérationnelles du segment « Entreprises » de la Société.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités.

Les associées confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

